

**Déclaration sur la mise en œuvre des programmes sur les  
changements climatiques en Afrique**  
**Par le**  
**Groupe des experts africains de haut niveau sur les changements  
climatiques**

**(Addis Abeba, 23 octobre 2009)**

*Nous, experts africains de haut niveau,*

*Réunis à Addis Abeba du 19 au 23 octobre 2009 à la deuxième réunion du Groupe des experts africains de haut niveau sur les changements climatiques,*

*Notant que les impacts environnementaux, sociaux et économiques des changements climatiques continuent de menacer les acquis passés du développement et de freiner également le développement présent et futur,*

*Notant également la nécessité pour les pays africains d'être suffisamment équipés par rapport aux défis et opportunités qu'offrent les changements climatiques,*

*Conscients du fait que l'Afrique est le continent le plus vulnérable aux effets négatifs des changements climatiques en raison des défis majeurs liés au développement et à l'atténuation de la pauvreté auxquels elle est confrontée ainsi qu'à ses capacités limitées,*

*Conscients également de la capacité de l'adaptation à réduire le coût économique des changements climatiques, bien qu'elle ne puisse pas totalement effacer les impacts,*

*Guidés par les décisions prises par l'Union Africaine à son Sommet tenu en juillet 2009 à Syrte en Jamahiriya arabe libyenne, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et le processus de africain pour la lutte contre le changement climatique lancé à la douzième session de la Conférence tenue en juin à Johannesburg, la plateforme d'Alger sur les changements climatiques de novembre 2008 et la troisième session extraordinaire de la Conférence tenue en mai 2009 à Nairobi,*

*Exprimons en outre notre reconnaissance au Gouvernement et au peuple de la République démocratique fédérale d'Ethiopie pour avoir accueilli cette réunion,*

*Recommandons ce qui suit:*

**I. Sur l'adaptation**

1. L'adaptation demeure la principale priorité de la région africaine comme

solution aux effets des changements climatiques, nous recommandons donc que lors de la mise en œuvre, la priorité soit accordée aux domaines suivants:

- (a) Renforcement des études d'évaluation de la vulnérabilité et des systèmes d'échange d'information au niveau régional entre autres;
- (b) Encourager les pays les moins développés et les autres à développer et à mettre en œuvre des programmes d'adaptation complets orientés vers l'action, s'il y a lieu, dans les domaines clés tels que l'eau, la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture, les zones côtières, la désertification, la santé, l'infrastructure, la biodiversité, les écosystèmes, les forêts, l'énergie, la gestion urbaine et le tourisme;
- (c) Intégration de la réduction des catastrophes et de la gestion des risques dans les programmes de développement aux niveaux national et régional et renforcement de la résilience économique et sociale;
- (d) Renforcement des systèmes sanitaires publics dans tous les pays pour leur permettre de faire face aux menaces posés par les changements climatiques et améliorer la capacité de répondre aux urgences liées aux changements climatiques;

## **II. Sur l'atténuation**

2. Nous encourageons les pays africains à saisir les opportunités offertes par les changements climatiques pour mettre en œuvre le développement durable, les politiques d'éradication de la pauvreté et les mesures d'atténuation; par conséquent nous recommandons que la mise en œuvre donne la priorité aux domaines suivants :

- (a) Formulation d'un cadre régional pour promouvoir la conservation et l'efficacité de l'énergie dans tous les secteurs;
- (b) Mise au point d'un système de transport urbain et un système ferroviaire régional propres et efficaces sur le plan énergétique afin d'économiser l'énergie et de réduire les émissions de carbone ainsi que les coûts;
- (c) Mise au point et développement de la production d'une énergie propre et renouvelable et harmonisation de la tension régionale à travers des réseaux d'électricité régionaux et sous régionaux;
- (d) Promotion et amélioration, entre autres, des pratiques agricoles durables, des pratiques de conservation forestière dans les zones arides et la gestion des zones boisées entre autres;
- (e) Amélioration de la réduction des émissions de gaz à effet de serre induites par les forêts à travers le développement et la mise en œuvre des programmes et stratégies REDD-plus aux niveaux national et régional avec des considérations transfrontalières selon les cas;

### **III. Moyens de mise en œuvre et mesures de soutien et de facilitation**

3. Les mesures d'adaptation et d'atténuation de l'Afrique devraient être soutenues par les pays développés par le biais de l'appui technologique, de la mobilisation des financements et du renforcement des capacités en mettant un accent particulier sur les aspects suivants:

- (a) Renforcement des institutions nationales et régionales et renforcement des capacités, notamment la surveillance du climat et les réseaux d'observation;
- (b) Consolidation des informations sur les connaissances autochtones et leur exploitation en vue de compléter les connaissances scientifiques;
- (c) Mise en place et renforcement des recherches, de l'innovation et d'autres institutions génératrices de données et de connaissances sur les changements climatiques, et également appui aux activités de démonstration;
- (d) Intégration et institutionnalisation de l'échange d'informations sur les effets des changements climatiques;
- (e) Développement des cadres d'éducation et d'apprentissage à l'intention des institutions nationales et régionales sur les changements climatiques;
- (f) Elaboration et amélioration des mécanismes régionaux permettant tant l'accès aux programmes sur les changements climatiques que la mobilisation des ressources y relatives;
- (g) Renforcement et développement des plans d'action technologiques aux niveaux régional et national en vue d'une action concertée sur le développement et le transfert des technologies;
- (h) Formulation d'un cadre régional permettant d'intégrer les questions liées à l'égalité des sexes dans le développement et la mise en œuvre des stratégies de l'adaptation et de l'atténuation aux niveaux national et sous-régional